



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE



DÉCISION

portant modification de la décision du 26 décembre 2017
portant révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

LA PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment le 2ème alinéa du III de l'article 1^{er} ;

Vu la décision de la préfète d'Indre-et-Loire et du président du conseil départemental d'Indre-et-Loire du 26 décembre 2017 portant révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;

Vu le courrier du président de la communauté de communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan en date du 29 décembre 2017 relatif à l'ouverture le 19 décembre 2017 de l'aire permanente d'accueil sise à Neuillé Pont Pierre ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture et de M. le directeur général des services du conseil départemental d'Indre-et-Loire,

DÉCIDENT

Article 1^{er} :

La décision du 26 décembre 2017 susvisée est ainsi modifiée :

1° Au a) de l'article 2, les mots : « communauté de communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan : 12 emplacements soit 24 places caravanes » sont supprimés ;

2° L'annexe 2 mentionnée à l'article 5 est remplacée par l'annexe à la présente décision.

Article 2 :

La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du département et sera transmise au président de la communauté de communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan.

Fait à Tours le, **13 MARS 2018**

La Préfète

Corinne ORZECOWSKI

Le Président du Conseil Départemental
d'Indre-et-Loire

Jean-Gérard PAUMIER

Annexe 2: Tableau des aires d'accueil existantes

Tableau des obligations réalisées au 26/12/2017: Aires d'accueil conformes au décret 2001-569 du 29 juin 2001

EPCI	Localisation	Aires d'Accueil		Aire de Grands Passage	
		Nb Emplace	NbPlaces	Capacité	
Communauté de communes de BLÈRE VAL DE CHER	Chisseaux	5	10		
	Saint Martin le Beau	12	24		
	Total	17	34		
Communauté de communes du CASTELRENAUDAIS	Château Renault/Le Boulay	12	24		
	Total	12	24		
Communauté de communes de CHINON VIENNE ET LOIRE	Chinon Trotte Loup 1	8	16		
	Chinon Trotte Loup 2	8	16		
	Chinon – la Croix	8	16		
	Chinon			1	100
Total	24	48	1	100	
Communauté de communes de GATINE ET CHOISILLES-PAYS DE RACAN	Neuillé Pont Pierre	12	24		
	Total	12	24		
Communauté de communes de LOCHES SUD TOURAINE	Perrusson	15	30		
	Tauxigny	2	5		
	Descartes	12	24		
	Total	29	59		
Communauté de communes TOURAINE EST VALLÉES	Montlouis sur Loire	20	40		
	Vouvray	12	24		
	Total	32	64		
Communauté de communes de TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	Bourgueil	6	12		
	Couesmes	6	12		
	Total	12	24		
Communauté de communes de TOURAINE VAL DE VIENNE		0	0		
	Total	0	0		
Communauté de communes du VAL D'AMBOISE	Saint Règle	10	20		
	Total	10	20		
Communauté de communes TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE	Azay le Rideau	6	12		
	Monts	12	24		
	Veigné	12	24		
	Total	30	60		
TOURS MÉTROPOLE CENTRE VAL DE LOIRE	Chambray les Tours	14	28		
	Fondettes	12	24		
	Joué les Tours	12	24		
	Luynes	12	24		
	Saint Avertin	12	24		
	Saint Cyr sur Loire	12	24		
	Saint Pierre des Corps	24	48		
	Tours - Rue du Pont aux oies	24	48	1	100
Total	122	244	1	100	
		300	601	2	200